



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de la
Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale
Hauts-de-France

Direction

CRHH

29 novembre 2016

Programmation 2017 – BOP 177

A ce jour, les discussions sont toujours en cours. Néanmoins, quelques éléments de cadrage peuvent être fournis.

1- Le programme 177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » en évolution pour 2017

Les crédits consacrés au programme 177 augmentent de 15 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2016, pour atteindre 1,74€ milliard d'euros (1,51 milliard d'euros en 2016).

Toutefois, la dotation du programme 177 tient compte d'une mesure de périmètre positive de 39,5M€, liée au transfert à l'Etat de la part des allocations de logement temporaires (ALT1) actuellement financée par la sécurité sociale.

En revanche les modalités de cette intégration ne sont pas connues à ce jour.

La présentation stratégique du programme insiste sur la mobilisation sans précédent des moyens d'hébergement d'urgence conjuguée au renforcement des moyens sur les dispositifs du logement adapté afin de poursuivre l'objectif prioritaire d'accès au logement.

Dans la continuité des mesures du plan pauvreté de création de places de pensions de famille/maisons relais, de nouvelles places seront créées conformément au plan de résorption des nuitées hôtelières ainsi qu'aux conclusions de la conférence nationale du handicap du 19 mai 2016 pour les publics en situation d'exclusion et présentant un handicap psychique.

Au niveau régional, la commission régionale des pensions de famille a été constituée par arrêté du 24 août 2016. Elle sera mobilisée sur les projets de création de places de pensions de famille.

2- 96% des moyens du programme sont affectés aux dépenses d'hébergement et de logement adapté.

A l'intérieur de cette action, le principal poste de dépense est celui destiné au **financement des dotations globales de fonctionnement des CHRS** (646,9M€) soit une hausse de 1.7% par rapport aux crédits programmés en 2016. Cette hausse prend en compte la poursuite de la démarche initiée en 2014, de la mise sous statut CHRS des places d'hébergement d'urgence.

222 places pour la région des Hauts-de-France devraient être concernées.

Viennent ensuite les crédits mobilisés pour :

- l'hébergement d'urgence (617,8M€),
- la veille sociale (121,7M€) et,
- le logement adapté (283M€) qui comprend les crédits de fonctionnement des pensions de famille, l'intermédiation locative, les résidences sociales et l'aide à la gestion locative sociale (AGLS).

L'année 2016 s'est inscrite dans les orientations nationales de développement des dispositifs de logement adapté.

Près de 200 nouveaux logements ont pu être captés en intermédiation locative en région des Hauts-de-France.

L'année 2017 pérennisera ces financements et examinera les possibilités de développement.

Suite à l'évaluation nationale positive de l'expérimentation « un chez soi d'abord », le dispositif existant à Lille sera pérennisé.

3- Des points de vigilance

Des incertitudes demeurent sur le rattachement des dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) vers le Bop 177.

L'an dernier, le Bop 177 avait compensé la faible dotation du FNAVDL non DALO sur ces mesures. Pour 2016, la non connaissance du montant du 2^{ème} décret d'avance ne permet pas encore d'arbitrer le maintien de cette compensation, néanmoins les besoins ont été remontés au titre des insuffisances du Bop 177.

Afin d'appuyer une demande de meilleure visibilité du dispositif auprès de l'échelon national, la DRJSCS a lancé en cette fin d'année une étude qualitative.